

## VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES

N° D'ORDRE 2025-51

## DÉCISION DU MAIRE



En application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-167 du 24 septembre 2020 et de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ATTRIBUTION DU MARCHE N° 2025026 pour l'acquisition de 3 véhicules pour la mairie de Lézignan-Corbières**

**Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu les articles R.2123-1 à 2123-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu la délibération n° 2020-167 du 24 septembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et particulièrement l'alinéa 4 ;

Considérant la nécessité de passer un marché ordinaire reparti en 3 lots concernant l'acquisition de 3 véhicules pour la mairie de Lézignan-Corbières, un marché à procédure adaptée a été lancé le 18 septembre 2025.

Considérant qu'une entreprise a déposé un dossier pour 2025026 lot 1 : Acquisition d'un véhicule d'occasion de type crossover, familiale routière ou monospace et lot 2 : Acquisition d'un véhicule d'occasion de type crossover ou monospace

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée concernant le lot 3 : Acquisition de véhicule de type tout-terrain

Considérant qu'après examen des références, valeurs techniques et compétences présentées et analyse des offres, l'entreprise suivante a été retenue :

2025026 lot 1 – Acquisition d'un véhicule d'occasion de type crossover, familiale routière ou monospace : BELMAS-DAUMAS

2025026 lot 2 – Acquisition d'un véhicule d'occasion de type crossover ou monospace : BELMAS-DAUMAS

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De signer les marchés 2025026 lot 1 et 2 avec l'entreprise BELMAS-DAUMAS, 1 rue Gustave Eiffel 11200 LEZIGNAN-CORBIERES celle-ci ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

**Article 2 :** De relancer le lot 3 : Acquisition de véhicule de type tout-terrain sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

**Article 3 :** De notifier le marché 2025026 lot 1 pour un montant de 33 640,40 €HT et une durée de 1 an à compter du 24 octobre 2025. De notifier le marché 2025026 lot 2 pour un montant de 33 462,42 €HT et une durée de 1 an à compter du 24 octobre 2025.

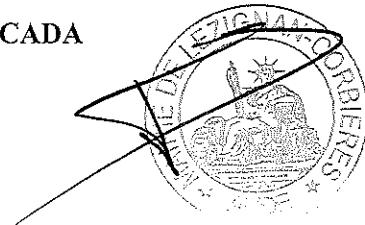
**Article 4 :** La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et publiée sur le site internet de la commune. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Lézignan-Corbières, le 12 novembre 2025

Le Maire,  
Gérard FORCADA

**CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Compte tenu de la transmission en préfecture  
Et de la notification ou publication électronique  
Le Maire, Gérard FORCADA



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Lézignan-Corbières dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.